ESL FRANCHEVILLE ATHLETISME

CHARTE SAISON *2025-2026*

Contrat Athlète : Chaque athlète s’inscrivant à l’ESL Francheville s’engage à appliquer les Points suivants :

* Respect des partenaires, adversaires, entraîneurs, juges et dirigeants en toute situation.
* Prendre soin des matériels et installations sur tous les lieux de pratique (entraînements, compétitions).
* Respect des horaires d’entraînements et de RV aux compétitions,
* Veiller à l’assiduité aux entraînements, à l’engagement et à l’implication durant toutes les séances.
* Participer aux compétitions du calendrier club, validé par l’entraîneur, et en porter les couleurs dans un esprit d’équipe.
* Participer à la vie du club (Manifestations, Bénévolat, Jury… etc).

Contrat Entraîneur : Chaque entraîneur s’engage à appliquer les directives liées à son intervention :

* Assurer la fonction d’éducateur et de formateur auprès de tous les athlètes en charge.
* Assurer la préparation des séances et le suivi des athlètes en entraînements et en compétitions.
* Informer les athlètes du calendrier des compétitions et manifestations du club (tous supports).
* Adhérer aux objectifs définis comme prioritaires par le club et en concertation avec les entraîneurs.
* Informer les dirigeants de toutes les nécessités et difficultés rencontrées (cas particuliers, absence, besoins, conflits …).

Contrat Parent : Chaque parent inscrivant un enfant s’engage à :

* Lire, Faire lire et appliquer la charte du club par leur(s) enfant(s).
* Veiller à la présence et à l’assiduité de l’enfant aux entraînements et aux compétitions. - Informer les entraîneurs et/ou dirigeants de toute absence ou problème rencontré par l’athlète (Maladie, blessures, contre-indications, autres…)
* Respecter les règles définies et l’autorité des entraîneurs ou des dirigeants durant toutes les séances.
* Favoriser la participation des enfants aux compétitions et manifestations inscrites au calendrier club.
* Participer à la vie du club (Assemblée générale, temps forts, organisation interne, bénévolat, moments conviviaux …).

EXIGENCES SPÉCIFIQUES PAR SPÉCIALITÉ : MINIMES

* Produire 2 séances hebdomadaires au club + 1 séance fortement conseillée dans un groupe de spécialité notamment pour les minimes 2 mais ouverte aux minimes 1.
* Participation obligatoire au cross de la Bachasse et au cross départemental (et + si qualification).
* Participation obligatoire à un triathlon en salle (hiver) et 1 en extérieur (estival).
* Participation aux Equip’athlé (2 compétitions : une en octobre et une au printemps).
* Participer aux championnats du Rhône estivaux.

🡺 TOTAL de 7 compétitions obligatoires sur 10 mois !

* Prévenir par sms ou mail en cas d’absence ponctuelle.

LE Club, (Président) L’athlète, (Parent en + si mineur) L’entraîneur référent

NOM :

Prénom :

Signature :